**NOTE D'INFORMATION**

**POUR LA SAISON 2022/2023**

**PROCÉDURE D’ENTRÉE DANS UN CENTRE DE HAUT NIVEAU (PÔLE)**



**Première étape : l’admissibilité**

1/ Remplir le dossier en ligne sur le lien suivant :

<https://forms.gle/SW4q3A4NAF5VHPa27>

Vous pouvez retrouver ce lien sur le site internet de la FFTir ([www.fftir.org](http://www.fftir.org))

Rubrique : *Gestion sportive / Projet de Performance Fédéral / Pôles Haut-Niveau*

2/ Renseigner précisément le dossier en ligne et valider son envoi. Pour toutes questions, veuillez adresser un email à l'adresse suivante : fftir.poles@gmail.com

3/ Vous recevrez à la suite de cette validation un email contenant le formulaire de candidature pré-renseigné. Imprimez-le afin de pouvoir le signer. Joignez-y les documents demandés et envoyez le tout à :

Par mail (de préférence) : fftir.poles@gmail.com

4/ Si le candidat est suivi par une structure d'entrainement, de ligue ou fédérale, demandez à l'encadrant en charge de ce suivi, le Responsable Entrainement de la Ligue (REL) ou l’Entraîneur National Cadets (EN Cadets), de bien vouloir porter un avis sur le dossier du candidat. Le faire directement par email à l'adresse suivante : fftir.poles@gmail.com

5/ Date limite du retour de la candidature : 24 janvier 2022

6/ Fin janvier 2022, une commission d’admissibilité composée de cadres de la Direction Technique Nationale (DTN) étudiera l’ensemble des candidatures. La DTN préviendra nominativement chaque candidat par courrier de la décision prise quant à leur demande d'admissibilité.

**Deuxième étape : l’admission**

(Procédure dépendant des mesures sanitaires en vigueur au mois de mars)

7/ Les candidats retenus pour passer les tests d’admission recevront au mois de février une invitation à se rendre au CREPS Bordeaux-Aquitaine ; prévoir un séjour allant du **4 mars 2022** (RDV à 13h30) au **06 mars 2022** vers 12h00. Les informations détaillées concernant l’organisation de ces tests seront transmises par courrier. Les candidats seront logés et nourris par le biais fédération.

L’accès aux tests d’entrée en pôle se fera moyennant un paiement de frais de participation de **120 euros**. Ce montant sera réglé par chèque à l’ordre de la FFTir et à envoyer à la fédération préalablement aux tests (adresse : FFTir, 38 rue Brunel 75017 PARIS). Sans ce règlement financier, le dossier sera considéré comme incomplet et l’accès aux tests sera refusé.

8/ Mi-mars, la commission d’admission communiquera la liste des candidats admis par la FFTir. Notez bien qu'un établissement (CREPS) peut refuser l'admission d'un sportif. Il faudra donc obtenir l'accord de l'établissement avant d'acter l'intégration définitive du tireur. Parfois ce délai peut être long (jusqu'à mai/juin).

Dès la réponse positive de la fédération (fin-mars), les parents des tireurs admis devront contacter les responsables des pôles pour effectuer les démarches administratives liées à l'intégration de leur enfant (pôle, CREPS et établissement scolaire/universitaire).

***Important : les parents sont responsables de l’inscription dans les établissements scolaires/universitaires et non la Fédération Française de Tir.***

**Responsable national PES / PER :** Jean-Pierre CATALA jpcatala@fftir.org

**Entraîneurs Nationaux Cadets :**

Zone nord carabine Rémi MORENO 06 81 08 80 23

Zone nord pistolet Guillaume BEAUDON 07 63 72 19 94

Zone sud carabine Jean-François ROSELIER 06 80 18 90 07

Zone sud pistolet Frédéric LAMOLLE 06 13 93 91 72

Skeet olympique Eric DELAUNAY 06 79 07 21 60

Fosse olympique Joël LAUMAILLÉ 06 30 22 14 93

**Coordonnateurs des pôles :**

Pôle France INSEP Paris Véronique L’HONEN 06 14 35 25 72

Pôle France Bordeaux-Aquitaine Stéphanie TIRODE 06 98 76 84 23

Pôle France Relève Strasbourg Valérie BELLENOUE 06 15 94 17 32

Pôle France Relève Wattignies Didier CARPENTIER 07 86 66 05 57